

SOMMAIRE DU DISCOURS DU CONSEILLER AUX ETATS ROLF SCHWEIGER

Conférence sur le chauffage à distance, le 17 janvier 2008 à Bienne

1. Situation technique/physique

Chaleur récupérée des centrales nucléaires: moins de 40 °C; augmentation de température pour le chauffage à distance par prélèvement d'eau; importance de la proximité relative de l'utilisateur d'eau chaude.

2. Situation aujourd'hui

Chaleur (en partie) utilisée pour les centrales de Beznau et de Gösgen.

3. Situation juridique

Utilisation appropriée de la chaleur dissipée produite **n'est plus une condition préalable** à l'autorisation cadre. La Confédération est toutefois habilitée à soutenir l'utilisation de chaleur récupérée.

4. Situation politique aujourd'hui

4.1 Nécessités

Urgence: garantie de l'approvisionnement en électricité et remplacement des centrales nucléaires existantes ainsi que création de capacités supplémentaires à l'expiration de contrats de longue durée.

4.2 Desiderata

Des arguments énergétiques et climatologiques plaident pour une utilisation de la chaleur dissipée.

4.3 Obligation de fixer des priorités

Urgence: la garantie de l'approvisionnement en électricité demande une définition des priorités que des procédures ou démarches complexes ne doivent pas entraver.

4.4 Options ouvertes

La récupération de chaleur doit rester possible à titre d'option pour les centrales nucléaires qui s'y prêtent.

5. Scénarios politiques d'avenir fondés sur des priorités clairement définies

5.1 Optique économique

Pour la place économique et surtout pour la place industrielle suisse, l'approvisionnement suffisant en électricité à des prix compétitifs en comparaison internationale est vital. Les centrales nucléaires sont incontournables pour cela. Leur autorisation et leur réalisation ne doivent pas être entravées par des critères économiques ou des critères de rentabilité n'étant pas liés à l'électricité.

5.2 Optique écologique

La récupération de la chaleur dissipée présente un intérêt écologique certain.

5.3 Optique de la complexité des procédures en Suisse

L'octroi d'autorisations cadres pour la réalisation de centrales nucléaires doit être aussi « allégé » que la sûreté le permet. Les procédures d'autorisation doivent être en accord avec ce principe.

5.4 Optique de la durée des procédures

Pour l'autorisation, la durée de la procédure est essentielle afin de garantir la continuité de l'approvisionnement. Il faut éviter toute complexité susceptible de rallonger la procédure.

6. Tentative de synthèse politique

6.1 L'option du chauffage à distance

Il faut en appeler au secteur de l'électricité pour que les centrales nucléaires soient planifiées de sorte à pouvoir garantir **en soi** la récupération de chaleur dissipée comme option.

6.2 Clarté des compétences et des attributions

La planification des projets de chauffage à distance en tant que tels doit se dissocier – dans le temps - des procédures d'autorisation pour les centrales nucléaires. La prise en charge définitive des projets de chauffage à distance n'a pas besoin d'être décidée pour l'instant. La question devra se régler en étroite collaboration avec des milieux preneurs potentiels (secteur privé ou secteur public) en tenant compte des opportunités et des possibilités politiques.

6.3 Souplesse dans la réalisation

L'élaboration d'un projet de chauffage à distance de concert avec les centrales nucléaires ou à un autre moment doit faire l'objet d'une décision au cas par cas, en raison des « caractéristiques » économiques et politiques du marché.

Zoug, le 16 novembre 2007

Conseiller aux Etats Rolf Schweiger